

Séance du Conseil Communal de Rougemont du 5 décembre 2020

Présents : 30 membres

Pour la 4^{ème} fois consécutive, c'est à la grande salle que nous nous réunissons pour notre séance du conseil.

Le président salue les membres présents, ainsi que la Municipalité et le boursier communal.

Sont excusés : Noelia Prado, François Duperrex et Bernard Yersin.

Suite à une interpellation déposée par Mme Stéphanie Graf, un point sera ajouté à l'ordre du jour.

- 1) Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020
- 2) Communications du bureau
- 3) Communications de la Municipalité
- 4) Préavis no 10/2020 Budget 2021
- 5) Préavis no 11/2020 Demande de crédit pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir de Rougemont
- 6) Préavis no 12/2020 Adoption du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Pays d'Enhaut
- 7) Préavis no 13/2020 Adoption du nouveau contrat du parc 2022-2031 liant la Commune de Rougemont à l'association du Parc naturel régional Gruyère- Pays d'Enhaut
- 8) Interpellation de Mme Stéphanie Graf
- 9) Divers et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est passé au vote et accepté à l'unanimité.

1) Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020

Sa lecture n'est pas demandée, aucunes questions ne sont posées à son sujet, il est donc voté et accepté à l'unanimité

2) Communications du bureau

Nos 2 députés, Céline Baux et Pierre-François Mottier se sont excusés par courrier. Mme Baux relève dans sa lettre qu'elle a déposé un postulat demandant l'état des lieux des cures vaudoises en pressant le Conseil d'Etat de se pencher rapidement sur celles ayant besoin de réfection, dans l'espoir que celle de Rougemont soit prise en considération.

La démission de la secrétaire soussignée est annoncée pour la fin de la législature, pour des raisons professionnelles.

3) Communications de la Municipalité

André Reichenbach : La municipalité avait refusé l'accord canton-communes en rapport avec la facture sociale. Le Grand-Conseil a très largement validé cet accord. Actuellement la répartition est de 50% commune et 50% canton. Le but étant d'arriver progressivement à 2/3 canton et 1/3 commune et cela à partir de 2028.

La BDG ouvrira la Videmanette le 19 décembre et le syndic encourage chacun à acheter son abonnement de ski, puisqu'il ne sera pas pris en compte dans les 5000 personnes autorisées par jour sur les remontées mécaniques. Si les installations devaient fermés pour des raisons sanitaires un remboursement sera effectué au pro-rata.

Il annonce un nouveau site internet avec une application valable sur les portables.

Comme nous ne pourrons pas nous réunir pour un diner à la fin de cette séance, la Municipalité offre à chaque conseiller(ère) un bon valable à l'hôtel de Commune.

Frédéric Blum : Il annonce la prolongation du délai de consultation du PACOM (plan d'affectation communal) jusqu'au 18 décembre, puisque la séance publique n'a pas pu être organisée pour des raisons sanitaires également.

Le plan directeur régional touristiques des Alpes Vaudoises est également en consultation publique du 20 novembre au 19 décembre.

Le service de ramonage du canton de Vaud incombe aux Communes qui concèdent des concessions, via convention par un ou plusieurs ramoneurs.

M. Yves Rossier a dénoncé la convention qui le liait aux 3 Communes avec effet au 31 décembre 2020 et le choix s'est porté sur M. Grégory Wyder, maître ramoneur de Leysin/Les Ormonts.

Sonia Lang : Pour faire suite à la question d'une conseillère, elle annonce que les chaises rembourrées qui étaient à la cure ont été liquidées car elles étaient très sales et difficilement nettoyables avec les conditions sanitaires actuelles. L'acoustique de la salle de paroisse sera étudiée. Les portes des églises avaient été fermées (toujours pour des raisons sanitaires) mais elle annonce la réouverture ces derniers jours.

L'arrivée du Père Noël sous sa forme habituelle ne pourra pas avoir lieu, mais une chasse aux cadeaux a été mise en place dans les 3 communes. La réception des hôtes et nouveaux habitants est annulée également. Le feu d'artifice du 31 décembre est maintenu, si la météo est mauvaise, ce sera le 1^{er} janvier à 18 heures.

La Saint-Antoine n'aura probablement pas lieu, mais l'office du tourisme essaie de maintenir un petit marché et les restaurateurs un menu adéquat.

Michèle Genillard : Pour répondre à la demande d'un conseiller, elle annonce qu'à l'occasion d'une prochaine séance, une présentation sera faite sur les ratios et calculs possible de faire sur la base des comptes communaux.

Annie Schwitzguébel : La récupération des déchets liée à l'agriculture se fera à la Landi les 7 janvier, 4 mars et 29 avril 2021.

En ce qui concerne les bâtiments, le chalet Béat Buensoz a pu être reloué à partir du 1^{er} décembre et le Braconnier est également reloué non pas comme établissement public, mais à un artiste peintre qui va y installer son atelier.

Lors de la première étude pour intégrer la communauté tarifaire Mobilis, le coût pour la Compagnie du Chemin de fer MOB, qui est une ligne touristique par excellence, était extrêmement élevé, sans réel avantage pour les utilisateurs locaux.

Au vu de l'amélioration et à l'extension de Mobilis sur l'entier du Canton de Vaud depuis 2016, sauf nos trois communes du Pays-d'Enhaut et certaines lignes touristiques, les autorités du Pays-d'Enhaut ont décidé de reprendre contact avec le MOB pour obtenir de nouvelles informations.

Il s'avère que la mise en place d'une zone tarifaire Mobilis n'est intéressante que s'il existe une offre multiple de transports publics ce qui n'est pas le cas chez nous et que l'impact financier serait à la charge des communes.

Les conditions de la mise en place d'une zone tarifaire n'ayant pas changé pour le Pays-d'Enhaut, les municipalités des trois communes ont décidé de ne pas solliciter l'extension du réseau Mobilis auprès des services cantonaux.

4) Préavis no 10/2020 Budget 2021

Les comptes sont passés en revue, avec les interventions de la rapporteuse de la commission de gestion, Mme Magali Riond.

Les questions principales posées par les conseillers étaient essentiellement en relation avec les abréviations, le réseau d'eau, le groupement forestier et le déneigement.

La Municipalité prévoit une perte de CHF 1'226'320.80, avec une marge d'autofinancement positive de CHF 148'893.17.

Au vu de la situation financière de la Commune et des charges élevées qui ne semblent pas s'alléger dans une perspective future, le respect scrupuleux du budget ne suffit malheureusement plus. Il devient impératif de diminuer les dépenses, tout en arrivant à garder un fonctionnement correct de notre Commune.

C'est pourquoi, la commission demande à la Municipalité d'être prudente avec les investissements futurs. Certes, différents travaux du plan d'investissements tels que ceux liés à l'eau sont d'importance vitale et ne peuvent attendre. En revanche, d'autres projets moins urgents sont peut-être à mettre sur pause en attendant de voir comment la situation financière évolue.

M. Blatti encourage la Municipalité de mieux organiser les emprunts, nous sommes solvables, donc intéressants.

Le budget, passé au vote, est accepté par 28 oui et 1 non.

5) Préavis no 11/2020 Demande de crédit pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir de Rougemont

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 75'390.00 pour procéder à l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir à 300m. de Rougemont.

Le stand en activité depuis 1901 est utilisé notamment pour les Abbayes, les tirs militaires obligatoires, les tirs de jeunesse et les cours pour jeunes tireurs. Il est propriété des Armes Réunies du Pays d'Enhaut.

Cette butte et son environnement immédiat sont fortement contaminés par le plomb et d'autres polluants. Les émissions de plomb dangereuses pour l'environnement doivent être évitées.

L'installation de ces récupérateurs de balles représente une mesure de protection qui est exigée par la Loi fédérale sur la protection de l'environnement.

La commission juge essentiel de maintenir le stand de tir à Rougemont. En effet, qu'advierait-il des fêtes de tir ?

Par conséquent, les variantes proposant de fermer le stand sont écartées.

En cas d'acceptation de ce préavis, l'entretien et la maintenance des récupérateurs de balles seraient exécutés par la société des Armes réunies. Il n'y aurait donc pas de frais supplémentaires facturés à la commune.

Il semble que la Commune ait été mise au courant depuis 2012. Malgré tout, c'est dans l'urgence et sous pression que les conseillers doivent prendre leur décision.

Au vu de l'importance du stand dans la vie sociale des rodzmounais et afin de pouvoir profiter des subventions pour le futur assainissement de la butte de tir, la commission propose d'accepter le préavis.

M. Barbey s'étonne que les chiffres ne correspondent pas entre le plan d'investissement présenté avec le budget 2021 et le préavis

Il lui est répondu que sur le plan d'investissement figure l'assainissement futur et non pas le préavis de ce jour.

M. Reihle constate que 4 sociétés utilisent ce stand et se demande s'il ne serait pas possible de demander une aide à ces dernières.

Mme Schwitzguébel répond que légalement c'est à la commune de faire ces travaux. Que nous essayons plutôt de soutenir les sociétés locales. Qu'il faut être équitable envers celles-ci et ne pas oublier que ces sociétés sont basées en grande partie sur des personnes motivées et souvent bénévoles.

M. Oesch appuie madame la Municipale, en affirmant que les différentes sociétés louent le stand aux armes réunies du Pays d'Enhaut.

M. Barbey souhaite savoir ce qu'il en est pour les stands de Flendruz et des Siernes-Picats.

Il lui est répondu que cela ne concerne que les lignes de tir à 300 m.

Mme Yersin propose de repousser ce préavis à l'année prochaine au vu de la situation financière de la Commune, et demande un vote à bulletin secret.

Mme Schwitzguébel précise qu'il est urgent de faire ces travaux, car s'ils ne sont pas faits début 2021 nous ne recevrons pas les subventions pour les futurs assainissements.

Afin de procéder à un vote par bulletin secret, il faut l'aval du 1/5^è des membres présents, soit 6.
A la demande du président, seuls 4 membres souhaitent le vote secret.
De ce fait, a été voté à main levée et accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

6) Préavis no 12/2020 Adoption du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Pays d'Enhaut

Le règlement a été révisé selon le modèle mis à disposition par l'ECA.

La principale modification apportée à ce texte et l'ajout du titre V, relatif aux frais d'intervention, et est reporté dans les articles suivant :

- Art. 23 Généralité
- Art- 24 Fixation des tarifs des frais d'intervention

La modification proposée donnera à notre autorité la compétence de fixer les tarifs et frais d'interventions.

Il est à préciser que les montants proposés ont été fixé par le SDISPE et sont en cours de validation auprès du responsable de la surveillance des prix à Berne.

Ne faisant l'objet d'aucune question ce préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité

7) Préavis no 13/2020 Adoption du nouveau contrat du parc 2022-2031 liant la Commune de Rougemont à l'association du Parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut

La Municipalité sollicite le renouvellement pour 10 ans du contrat qui lie notre commune avec l'association du Parc.

Le Parc Régional Gruyère-Pays d'Enhaut permet de réconcilier l'être humain et la nature. Il existe *pour* notre région, il est fait *par* la région et *avec* la région.

C'est un projet concret, qui s'exprime par de très nombreuses activités en faveur de la population et des visiteurs, en faveur de l'économie et du tourisme, dans le respect et la préservation de notre environnement naturel, magnifique et essentiel, mais aussi en respect de nos avoirs et de nos acquis. C'est un projet concret, parce qu'il s'exprime à travers une méthode éprouvée d'objectifs établis pour le moyen terme. Objectifs dont la réalisation est régulièrement évaluée et si besoin adaptée et qui sont aussi contrôlés par le Canton et la Confédération.

Cantons et Confédération qui, dans une très large mesure financent le Parc.

Le Parc est ainsi devenu une infrastructure de première importance pour la nature et le paysage bien sûr, mais aussi pour le tourisme et l'économie de la commune, pour la pérennité et la sérénité de Rougemont à long terme.

Il a, aux yeux de la commission nommée pour ce préavis, fait ses preuves. Il est désormais temps, comme le prévoit la législation fédérale concernant les parcs régionaux, de renouveler et de perfectionner son existence et donc la participation de notre commune pour les 10 prochaines années.

La Commission souhaite qu'avec l'agrandissement du Parc à 17 communes que les activités y soient réparties, voire augmentées et diversifiées. Elle estime également qu'il n'est pas assez connu et qu'une tâche importante des 10 prochaines années sera l'augmentation de l'information.

Devraient également être augmentées les activités favorisant la transition énergétique et les réponses humaines et durables au réchauffement climatique. Il est important pour les entreprises et les bâtiments de la région, entre autres pour l'obtention de certains labels de qualité du type « Climatiquement neutre » ou « zéro CO2 ».

La commission demande également à la Municipalité, que le Conseil Communal soit informé plus souvent sur les activités du Parc mais aussi sur son fonctionnement.

Et elle recommande aux conseillers (ères) de s'abonner à la lettre d'information mensuelle du Parc (comme cela vient d'être fait récemment pour PERET)

Le rapporteur de la commission, M. Barbey, nous ayant fait une présentation très précise de ce préavis, aucune question n'est posée et il est approuvé à l'unanimité par le conseil.

8) Interpellation de Mme Stéphanie Graf : Plus de liberté dans l'utilisation de nos taxes de séjour

Selon le règlement communal sur les taxes de séjour, le produit net de la taxe de séjour et celle sur les résidences secondaires est affecté au financement de manifestations touristiques, de prestations ou d'installations créées pour les hôtes et utiles de manière prépondérante à ceux-ci.

A ce jour, l'entier de ce montant est versé à Pays d'Enhaut Région, alors qu'une partie de ce poste pourrait financer les postes liés au tourisme : le damage hivernal, la participation au Sport Zentrum et surtout aux ouvertures supplémentaires de la Videmanette.

Cela soulagerait grandement les finances communales.

Il y a 2 ans, Mme Graf avait proposé un amendement au budget qui demandait de garder 10% du produit de la taxe de séjour, soit environ CHF 100'000,00 et ce dernier avait été refusé.

En versant le 100% de cette somme à Pays-d'Enhaut Région, La Municipalité perd tout pouvoir de décision sur l'emploi qui est fait de ce montant. Cette somme est diluée entre l'office du tourisme pour financer l'organisation d'événements et le FET (fond d'équipement touristique) .

A ce jour, Rougemont paie 50% des CHF 800'000.00 octroyés à l'OT pour l'organisation d'événements !

C'est énorme proportionnellement à l'offre d'événements proposés à nos hôtes. Le solde soit CHF 569'500.00 est verser au FET.

En 2019 le FET a financé l'amortissement de nos dettes BDG envers le canton (fr. 390'000.-), la Gstaad Card (fr. 20'000.-) la gratuité du MOB (fr. 45'000.-), des panneaux à Aigle (fr. 41'000.-) ainsi que diverses aides et plusieurs aménagements sur la commune de Château d'Oex, dont les travaux du musée (fr. 530'000.-)

Les questions posées à la Municipalité sont les suivantes :

- Est-ce normal qu'une commune participe financièrement à un fond commun d'une manière plus importante que les autres communes engagées, alors que sa situation financière est au plus bas ?
- Les postes liés à l'offre touristique, comme le damage hivernal, la participation au Sportzentrum et la contribution à l'ouverture supplémentaire de la Videmanette ne devraient-ils pas être financés par le produit des taxes de séjour ?
- De quels moyens la Municipalité dispose t'elle pour modifier sa part de financement à Pays d'Enhaut Région et conserver une partie du montant de la taxe de séjour ?
- Quelles conséquences sur le financement de l'OT et du FET aurait, en termes de chiffres, une retenue de 10% sur les montants versés par les 3 commune à Pays-d'Enhaut Région ?

André Reichenbach, syndic, répond que cette interpellation est arrivée trop tard (la veille au soir) et que de ce fait, la Municipalité allait se pencher sur cette demande et donnerait les réponses lors d'une prochaine séance.

Il explique tout de même que pour la question décisionnelle il y a dans le comité de PERET le syndic de chaque commune.

Pour ce qui est de la somme versée, ce n'est pas un calcul en fonction des habitants, mais bien l'entier des taxes de séjour et il faut reconnaître qu'à ce jour, Rougemont, sommes la Commune la plus fournie en résidences secondaires.

Il tient également à préciser que le fond d'équipement n'est pas prévu pour financer des ouvertures supplémentaires à la Videmanette , il n'est pas prévu pour du fonctionnement mais pour l'investissement d'infrastructures.

9) Propositions individuelles

Le président explique que la recherche de signatures bat son plein actuellement en vue des élections Communales de mars prochain. Les listes ne sont pas encore définitives et que si quelqu'un souhaite faire une proposition il suffit de l'annoncer aux membres du bureau.

M. Reihle a pris le temps de lire le rapport sur la fusion des 3 communes, qu'il trouve intéressant et cite la conclusion : Avec la multiplicité des collaborations, les inconvénients prennent le pas sur les avantages (déficit...responsabilités, etc...) et estime que la Municipalité a pris la bonne décision en souhaitant garder son indépendance. M. Barbey complète en relevant notre avantage d'avoir 2 députés actuellement et que si une fusion se faisait il faudrait s'assurer le maintien des deux sièges, car sans cela nous pourrions être absorbés dans Montreux-Riviera et cela est à son avis tout à fait inacceptable.

Mme Blum a reçu la newsletter de Pays d'Enhaut-Région qui annonçant le programme hivernal. Des forfaits y étaient inclus. Ces derniers concernent Château d'Oex, Leysin, les Mosses, la Lécherette...et dans les 22 activités proposées...absolument rien sur Rougemont si ce n'est la visite du village. Elle est extrêmement déçue et souhaite savoir si nous n'aurions pas moyen par le biais de l'office du tourisme de faire de la propagande et participer à ces activités.

Mme Lang répond que pour le ski, il ne nous est pas possible de faire des offres, puisque la BDG ne rentre pas du tout en matière en faisant des offres alléchantes. Par contre elle est consciente qu'il y a une piste à étudier pour les offres d'activités.

Mme Morier (employée à l'OT) précise que le canton souhaitait mettre l'accent sur le ski alpin, elle y a travaillé et cela est très compliqué, mais fait savoir que les portes ne sont pas fermées pour d'autres événements.

M. Reihle s'offusque quelque peu de n'entendre parler que de ski et BDG.

Mme Morier rétorque en expliquant que toutes les autres choses ont été mises en avant, comme la balade en raquette, la piste de fond éclairée du Château, etc....

Mais dans ce genre d'offre, par exemple pour la balade en raquette, il faut qu'il y ait une buvette sur le trajet, sinon l'offre n'est pas prise en compte et celanous ne l'avons pas à Rougemont.

M. Lenoir estime que nous pourrions mettre en avant le musée minéralogique...contacter Marianne Moratti, accompagnatrice en montagne...

Mme Lang explique qu'à ce jour, le musée minéralogique, n'a plus rien à voir avec ce qui se fait dans ce domaine, nous avons des cailloux poussiéreux et ce dernier n'est pas didactique.

Pour terminer, Mme Graf confirme que nos voisins ont des projets mais à Rougemont il n'y a rien, aucun projet, aucune mise en avant.

Elle se demande si on attend que l'office du tourisme développe quelque chose et propose aux conseillers s'ils seraient d'accord de créer une commission chargée d'élaborer des projets.

Par un lever de main, ce sont 13 personnes qui appuient la proposition.

Le bureau prend note et donnera des nouvelles si possibilité de créer une nouvelle commission.

M. Mösching constate que cette année, l'abonnement de saison BDG a augmenté de fr. 80,00 soit 13% par rapport à l'année dernière et que nous n'avons pas droit à un prix indigène. Au vu des millions donnés à la BDG par l'intermédiaire de nos impôts il trouve cela lamentable.

Le syndic répond que BDG se défend en laissant un abonnement aux habitant du Pays d'Enhaut et du Saanenland au prix de fr. 599.00 et c'est uniquement ces 6 communes qui peuvent l'obtenir. Les communes au-delà, doivent prendre l'abonnement top 4.

M. Urweider rappelle que la fusion a eu lieu en 2004 et que depuis cette date la BDG a investi sur Rougemont 42 millions. Il est bien conscient que la Commune y a laissé de l'argent, mais il rappelle que sans eux, nous ne serions plus rien et que nous avons à ce jour des installations au top pour encore bien des années.

Il précise également que ce n'est pas que la remontée mécanique, mais qu'il y a aussi toutes les retombées d'intérêts. Au niveau des impôts, au niveau des commerces qui vivent grâce à cela aussi.

M. Yersin souhaite répondre à cela en remarquant que si nous n'avions pas la BDG, les finances communales iraient bien mieux, mais également M. Blatti qui pense que sans les communes la BDG n'existeraient plus depuis 10 ans.

M. Barbey, membre de la bibliothèque du Pays d'Enhaut, remercie la municipalité pour la somme qui leur a été octroyée et informe que cette dernière sera réouverte ces prochains jours.

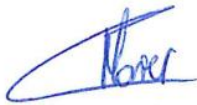
M. Rayroud souhaite remercier la famille Sambale qui a œuvré à l'Hôtel de Commune pendant plus de 30 ans.

Après 10 ans de lutte pour que les enfants des écoles voyagent en train pour se rendre à l'école, Mme Graf souhaite remercier l'ASIPE qui offre l'abonnement du MOB aux écoliers.

Les Communes du Pays d'Enhaut montre ainsi leur attachement à la protection de l'environnement et à la mobilité douce et elle salue cette action qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Parc Régional Gruyère-Pays d'Enhaut.

Et c'est à midi moins une que le président met un terme à cette séance en souhaitant à chacun de belles fêtes de fin d'année.

Le Président :



Cédric Morier



La secrétaire :



Christine Yersin